

## Compte-rendu réunion CRTE

Lundi 4 Décembre 2023 - 15h30 à 17h en Sous-Préfecture de Briançon

---

### Personnes présentes :

- Dalila ZANE Sous-Préfète de Briançon
- Alice PRUD'HOMME – Vice-Présidente PETR en charge du CRTE
- Daphné KHALIFA – Directrice PETR
- Sybille JUGY– Cheffe de projet CRTE PETR

### Personnes en visio :

- Pierre LEROY– Président du PETR
- Jennifer ROUSSELLE - Sous-préfète, secrétaire générale adjointe Préfecture des Hautes Alpes
- Isabelle BIANCHINI– Chargée de mission Politiques publique Préfecture des Hautes Alpes

### ORDRE DU JOUR :

Temps d'échange entre la préfecture et le PETR sur la dynamique CRTE et la prise de poste de la nouvelle cheffe de projet.

### Note de contexte envoyée par le PETR avant la réunion :

Suite à une première mission de novembre 2021 à juin 2023, une nouvelle cheffe de projet CRTE, Sybille JUGY, a été embauchée en Septembre pour appuyer et accompagner des communes dans leurs projets et dans la mobilisation du fonds vert.

Le fonds vert : 2.5 milliards d'euros seront dédiés pour 2024. Soit 500 millions d'euros de plus par rapport à 2023 :

- La rénovation des écoles est la priorité : objectifs de 2000 écoles rénovées pour 2024.
- Le recyclage des friches (limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, la protection des sols contre leur artificialisation).
- La rénovation des bâtiments publics.
- La prévention et adaptation au changement climatique notamment sur les inondations.

### Les recommandations du ministère sur la déclinaison de la planification écologique :

1. Faire du niveau régional l'échelon de dialogue de la territorialisation (avec COP territoriale). La territorialisation doit débiter dans une discussion stratégique à l'échelle de la région. Cela revient aux Préfets de région d'animer cette COP territoriale avec le Président du Conseil Régional et associer à minima les Conseils départementaux, les EPCI et structures porteuses des CRTE. Cet exercice doit être l'occasion de rationaliser l'offre d'ingénierie à l'échelle régionale.

→ Déjà en cours cf lundi 27/11 signature en Région de la COP PACA

2. Faire du niveau départemental un ensemble des outils (notamment ingénierie) en relançant des comités locaux de cohésion territoriale (CLCT) ; en dialoguant sur les projets ou les démarches supra CRTE (notamment contrats de réciprocité) ; en organisant un forum départemental de l'ingénierie qui permettra au moins 1 fois par an de présenter les acteurs ; en mettant en place des sessions de sensibilisation aux enjeux du dérèglement climatique aux élus.

→ CLCT déjà en cours depuis 2020

3. Nouvelle génération de CRTE pour accélérer la transition écologique : les CRTE permettent un accompagnement sur plusieurs années auprès des porteurs de projets et pourraient permettre de mettre en place un binôme : sous-préfet et cadre de la DDT par CRTE avec un possible engagement financier pluriannuel pour sécuriser les élus.

→ PETR : ingénierie en place depuis 2021

### Comment cela se concrétise sur le territoire du PETR :

- Accompagnement des communes et appui dans la recherche d'aide de financement : Débloquer un maximum de Fond Vert, CEE, DETR/DSIL, ... → Annexes annuelles CRTE
- Réalisation d'un état des lieux des écoles des communes du PETR déjà rénovées et/ou qui nécessiteraient d'avoir une rénovation par exemple, en plus d'une re végétalisation des cours dans un objectif de lutte et d'adaptation au changement climatique.
- Évaluation des besoins des communes, inventaire via un questionnaire en ligne : <https://docs.google.com/forms/d/1zu3wdYVlvijf1fjTb2pqtmcRRzFH0pchh7v7Qg5PiqE/edit>  
Différentes thématiques du CRTE sont listées avec des exemples en guise d'orientation. Une priorisation des projets pourra ensuite être réalisée, ainsi qu'une recherche de financement pour leur réalisation.

Le PETR souhaite échanger avec la préfecture sur les points suivants :

- Comment articuler ce travail avec celui des deux nouveaux agents qui seront recrutés fin de cette année par la Préfecture
- Village d'avenir
- Modalité annexes financières du CRTE
- La relation avec la Région et le Département sur la planification écologique

### PRESENTATION ET DISCUSSION AUTOUR DE L'OUTIL CRTE :

Le Président du PETR introduit la réunion par la genèse du PETR, quant aux contrats qu'il a porté en lien avec l'État depuis bientôt 10 ans : TEPCV – CTE – Contrat de ruralité – CTES et depuis 2021, le CRTE.

Tous ces contrats sont orientés transition écologique et le territoire, par le biais du PETR, y travaille depuis 10 ans avec de bons résultats puisque l'État, à plusieurs reprises, a sollicité le PETR pour être territoire « test » notamment sur le Contrat de transition écologique ou via le plan avenir montagne où le président témoigne avec l'ANCT sur ce qui est mis en place sur le territoire.

Le président souligne l'importance de travailler de manière conjointe avec la préfecture, et de bien s'organiser car les précédents contrats étaient traités directement avec le ministère ; il se dit serein

car tous les contrats se sont toujours bien passés et que le CRTE commencé en 2021 et animé par le PETR avance bien.

Le président souhaite tout de même préciser que les divers changements de nom réorientent certes le cap du CRTE, mais ces changements apportent de la confusion et les élus, comme parfois les techniciens, ont du mal à suivre. Il ajoute aussi que la durée des contrats, assez courtes parfois et auxquels il faut répondre très vite, n'aide pas à une meilleure lisibilité.

Il rappelle que sur la thématique de la Transition Écologique, la sobriété énergétique et les énergies renouvelables, sont des priorités pour le territoire. Et que le PETR via les contrats portés a drainé de nombreux fonds et de ce fait une dynamique autour de ces sujets à émerger – il cite l'exemple via TEPCV et les CEE Bonifiés de la rénovation de plus de 60 bâtiments publics.

En 2018, la région via l'ARBE, a lancé les trophées « Une cop d'avance », le PETR a été sollicité et a réalisé un état des lieux de toutes les missions et actions liées à la Transition Écologique que le PETR a fait et fédéré sur le territoire. Le constat a surpris les auditeurs régionaux qui ne s'attendaient pas à tant d'actions faites.

*Pour note, le PETR a été parfois deux fois lauréat une cop d'avance (label pour 3 ans)*

Le PETR continue de travailler et d'échanger avec la Région et le Département, et les élus régionales étaient d'ailleurs présentes à la conférence des maires du 17 novembre dernier.

Le président conclut en précisant que concernant le département, une SEM énergie renouvelable vient d'être créée mais la volonté départementale est de ne pas associer les producteurs locaux. Le PETR n'a pas été sollicité à ce jour.

Alice PRUD'HOMME, l'élue référente CRTE, souhaite souligner qu'il y a effectivement un manque de visibilité des programmes et financements possibles, et que les élus ont dû mail à savoir à quelle porte frapper car il y a une multitude d'acteurs. Il faut qu'il y ait plus de lisibilité et que les élus puissent avoir une forme de guichet unique sur les actions et acteurs de la transition écologique. Le PETR est présent là-dessus et le rôle de la cheffe de projet est celui-là, mais de nouveaux chargés de mission mis en place par la Préfecture vont arriver et cela va encore créer de la confusion de qui fait quoi ; il faut donc être très prudent et travailler en lien. Le PETR n'a pas été informé de cela et c'est dommage.

Isabelle BIANCHINI précise que les 2 chargés de mission vont être sur le programme Village d'Avenir, et que ce sont les communes qui ont choisi de candidater sur des projets. C'est complémentaire au travail du PETR, ce n'est pas le même niveau d'action d'accompagnement.

Alice PRUD'HOMME précise qu'il est dommage que le PETR via la cheffe de projet n'ait pas été sollicité sur Village d'Avenir et demande s'il est possible d'avoir la liste des communes du territoire du PETR qui ont postulé et les projets prévus.

Dalila ZANE répond qu'une liste a été transmise au ministère, mais qu'elle ne sera pas communiquée au PETR et qu'un retour sera fait d'ici fin d'année pour les communes sélectionnées. Jennifer ROUSSELLE précise que l'annonce sera nationale et au niveau départemental le lancement se fera fin janvier 2024.

Isabelle BIANCHINI rappelle que le CRTE est d'abord une feuille de route des principaux projets de développement sur un territoire et non une « liste à la Prévert » des projets. Être inscrit au CRTE permet aux communes de voir leur projet mis en avant et avoir autour de la table les partenaires financeurs, mais ne pas être au CRTE n'exclut pas de recevoir des financements.

Elle ajoute que sur le département le CRTE de l'Embrunais est celui qui fonctionne le mieux.

Daphné KHALIFA rappelle que le CRTE du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras est un contrat qui a démarré par la fusion du contrat de ruralité et du contrat de transition écologique et que la feuille de route a été déclinée sur la stratégie mise en place avec le CTES et le Contrat de ruralité c'est-à-dire en lien avec les 5 besoins primaires (...).

Le principe évoqué par Isabelle BIANCHINI est celui du CTE déjà expérimenté par le PETR avec le ministère et effectivement autour de la table tous les partenaires (DREAL, ADEME, CDC, CEREMA, DDT, Pref 05, Région, Département, ...) étaient présents à l'initiative conjointe du PETR et du chargé de mission ministériel dédié et il y avait une forte dynamique.

Le CRTE en 2021 a été écrit en ce sens avec des fiches stratégiques et des orientations, la cheffe de projet en 2021 2022 (cf le bilan de la mission) a travaillé ainsi avec une animation de territoire, le PETR a souhaité travailler à la sobriété électrique, eau et numérique par de la sensibilisation. Mais a également travaillé à la remontée de projet à intégrer dans l'annexe financière. Car il semble de par sa nature, que le CRTE est un contrat financier puisqu'il est demandé annuellement de faire remonter une annexe financière à la préfecture, et d'y inscrire les projets émergeant à la DETR-DSIL.

Cf Compte rendus des comités techniques – Les services DDT et préfecture ont demandé au PETR et aux EPCI de prioriser les projets à inscrire, et il n'a pas été souhaité ni par le PETR ni par les EPCI de le faire.

Mais sur le CRTE, il y a plus de difficulté à mobiliser tous les acteurs car il y a de la confusion autour du contrat, des communes pensent que si elles ne sont pas inscrites au CRTE elles n'auront pas de financement.

Isabelle BIANCHINI dit que tous les projets ne doivent pas être inscrits au CRTE. Cet outil CRTE peut être utile si les élus ont conscience de son intérêt.

Alice PRUD'HOMME dit qu'il est compliqué de voir l'intérêt d'y être inscrit si, contrairement à ce qui avait été dit, le CRTE n'apporte pas un bonus au projet.

Daphné KHALIFA précise que le PETR suit aussi le programme Nos Territoires d'Abord pour la Région et le fait que le PETR soit chef de file n'est pas un « souci ». Il faut trouver un mode de fonctionnement qui convienne à la préfecture pour la suite du CRTE, par exemple le PETR a sollicité la préfecture pour mettre en place des comités techniques mais suite à des vacances de poste cela n'a pas eu lieu ou autre exemple le PETR a demandé à plusieurs reprises d'avoir les annexes annuelles finalisées et ne les a jamais eues. Certains projets passant directement par la Préfecture le PETR n'en a pas connaissance et ne peut donc pas les intégrer au CRTE

*Note pour faire le bilan CRTE les données ont été récupérées sur le site de la préfecture en faisant le tri avec les listes DETR et DSIL retenus et les projets du territoire*

Isabelle BIANCHINI répond que la préfecture n'a pas à donner l'annexe annuelle au PETR et que de principe l'annexe communiquée par le PETR et l'annexe qui fait foi.

Daphné KHALIFA dit ne pas comprendre car en 2021 c'est la préfecture qui a transmis au PETR l'annexe financière à intégrer au CRTE pour l'année 1 du contrat avec des montants votés et validés par la préfecture.

Le président souhaite qu'il y ait une meilleure compréhension de ce contrat car le PETR a déjà mener une réflexion sur territoire et permis se poser la question de quoi faire sur et pour le territoire, un projet de territoire validé est en cours d'application sur le PETR et à l'échelle des EPCI, des contrats en sont « sortis » LEADER, Avenir montagne en ce moment par exemple

Isabelle BIANCHINI redit que le CRTE n'est pas un contrat financier et qu'il faut être rassuré un bon projet trouve toujours son financement. Le CRTE est une feuille de route globale, livrable à tous les élus du territoire et la recherche de financement doit être une seconde étape.

La Directrice du PETR présente ce qui a déjà été fait sur les deux premières années du contrat et précise ce qui a déjà été initié avec la nouvelle cheffe de projet notamment l'inventaire des écoles, le questionnaire auprès des élus pour mieux évaluer les projets, animer le territoire et les réunions qui ont déjà eu lieu ... Elle souligne que le « qui fait quoi » est très important et que le PETR y est très vigilant pour qu'il n'est pas de doublon entre les missions suivies au sein du PETR et celle des EPCI par exemple.

Jennifer ROUSSELLE dit que le CRTE doit être aussi de l'animation et de la concertation et pas juste de la réalisation de projets. Le volet animation et formation du CRTE est intéressant à exploiter. Elle précise que le recensement des écoles a déjà été fait par la préfecture. Le PETR n'est pas au courant.

Elle confirme que le PETR sera désormais plus dans la boucle afin qu'il puisse mieux orienter ses actions autour du CRTE et se retire si des projets sont déjà en cours et existent ailleurs.

Daphné KHALIFA donne l'exemple, de la participation de la cheffe de projet CRTE au colloque sur la santé et environnement, le retour est qu'il y a déjà une multitude d'acteurs, il n'y a pas forcément nécessité de se positionner mais l'information peut toujours être relayée.

Elle rappelle également le travail mené sur le Plan de Relance en 2020 qui avait très bien fonctionné où beaucoup d'acteurs avait été mobilisés notamment ITO5 et le SYM, cela avait été fait en lien avec l'ancienne Sous-Préfète de Briançon, les réunions avaient lieu en sous-préfecture et ce travail avait permis de mobiliser les fonds de relance pour le territoire.

Daphné KHALIFA demande s'il est possible à ce jour que pour l'annexe 2024, Sybille JUGY et Isabelle BIANCHINI, puissent se rapprocher pour savoir comment faire au mieux, via des réunions en présence des 3 EPCI par exemple ; cela est plus opportun et permet de connaître tous les projets de chacun et d'avoir des exemples de projets. Comme cela est fait pour Nos territoires d'abord (contrat Région PETR Chef de file)

Isabelle BIANCHINI dit qu'elle souhaite une feuille de route à réaliser en fonction des priorités qui ressortent sur le territoire pour les élus : transition énergétique, logement... ? il faut plus une



réflexion globale. Il faut dépasser les annexes. La démarche CRTE est là pour identifier les clés de développement du territoire ; il faut établir une stratégie pluriannuelle du territoire et ensuite y aligner les financements. C'est l'objectif idéal.

Elle précise qu'il faut avoir plutôt une thématique qui cible les projets qui en découleront et pas forcément intégrer tous les projets DETR. Si par exemple la thématique « torrent » est importante sur le territoire, ce sont tous les projets qui sont liés à cela qui trouveront leur financement. Même s'il y a une limitation des enveloppes.

Elle dit également que cette annexe doit servir à la Région ; cette démarche intéressera plus les financeurs s'il y a une thématique pluriannuelle : il y a encore 3 ans de CRTE, il faut donc remettre les priorités à jour, et cela ne doit pas imposer de contraintes.

Alice PRUD'HOMME demande des précisions sur ce que la préfecture attend sur le volet animation.

Isabelle BIANCHINI précise que le volet animation du CRTE peut inclure différentes choses comme une conférence sur la rénovation des bâtiments par exemple, l'animation thématique mais aussi une animation plus globale sur l'outil CRTE auprès des acteurs, puisqu'il y a un manque de compréhension.

Elle précise que le travail de la cheffe de projet est aussi la priorisation des thématiques et des projets qui en découlent afin d'aider les financeurs à faire les bons choix. Et ce n'est pas pour autant que les projets DETR/DSIL non-inscrits au CRTE ne seront pas financés.

Jennifer ROUSSELLE précise qu'il faut aussi rassurer les EPCI sur le fait qu'elles ne seront pas privées de leurs compétences dans cette démarche.

Isabelle BIANCHINI rappelle que les projets du quotidien seront toujours pris en compte, restaurer le mur du cimetière par exemple mais ça n'est pas pour autant que cela doit figurer dans le CRTE.

Elle dit que c'est au territoire de s'organiser pour faire remonter des annexes en lien avec la feuille de route et avec des projets prioritaires. C'est le territoire qui doit sélectionner les thématiques et dire sur quoi il veut travailler. Il faut déposer une annexe financière qui recense tous les projets qui ont été sélectionnés en fonction des thématiques prioritaires. Ce sont aux EPCI de faire le tri des projets qui figureront dans l'annexe.

Le président propose que pour la suite du CRTE, le PETR définisse des axes avec trois communautés de communes et voit comment s'organiser. Au vu du travail accompli, le Président du PETR dit qu'il y a déjà quelques idées et qu'un conseil syndical a lieu ce mercredi et que ce point sera évoqué.

Jennifer ROUSSELLE dit que le CRTE doit être utile pour le PETR. Le PETR sera inclus dans les prochaines réunions de comité local de l'ingénierie. La Région, le Département et d'autres financeurs doivent être plus présents aussi. Cet outil doit être mis à disposition pour tout le monde.

Isabelle BIANCHINI dit que la Région a son propre contrat mais doit entendre que le CRTE est la feuille de route qui doit servir à tout le monde. Il est important de mettre à la disposition des financeurs cette feuille de route.



Le Président du PÉTR rappelle que sur toutes les réunions, la Région et le Département sont invités car c'est important pour le PÉTR.

Jennifer ROUSSELLE précise que les CRTE vont être les outils intégrateurs de la planification écologique avec les COP régionales voulues par le ministère.

Elle ajoute de plus que le PÉTR a cette plus-value d'avoir une cheffe de projet CRTE et que les deux chargés de mission de la préfecture, qui ne vont s'occuper exclusivement que de Village d'Avenir, viendront à la rencontre du PÉTR. Le but de Village d'Avenir est d'accompagner certaines communes, c'est-à-dire celles qui ont postulées, donc à partir de là, le travail sera complémentaire.

Elle est tout à fait d'accord à ce qu'il ne soit pas fait doublon et pour cela il faut que le PÉTR ait un maximum de documents de la part de la préfecture.

Elle conclue en disant que la préfecture reste à disposition du PÉTR pour la suite.

#### **CONCLUSION :**

- Plus de lien Préfecture (Isabelle BIANCHINI) – PÉTR (Sybille JUGY)
- Un projet non inscrit au CRTE reste éligible aux divers fonds étatiques
- Mise à jour des thématiques du PÉTR 2 ou 3 maximum pour les 3 années qui restent – A faire en lien avec les trois communautés de communes du PÉTR afin d'établir une feuille de route commune et de cibler les projets qui en découleront afin de leur trouver les financements adaptés. Cela permet d'éviter de s'éparpiller dans les projets et de mieux analyser et cibler les priorités du territoire.
- Le PÉTR sera désormais inclus dans les démarches suivies sur son territoire par la Préfecture notamment Village d'Avenir
- Le PÉTR continuera à animer la dynamique transition écologique sur son territoire en cela en lien avec les communes et les EPCI, selon les thématiques choisies

Fin de la réunion 17H